

Bureau du 14 octobre 2002

Décision n° B-2002-0920

objet :	Convention avec l'association Ceforalp pour une action de conseil et de formation des entreprises à l'usage des technologies de l'information et de la communication : projet Ulysse - Sécurité du système d'information - Subvention
service :	Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 9 octobre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Depuis quatre ans, la Communauté urbaine soutient le développement du secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Par délibération en date du 18 décembre 2000, la Communauté urbaine a approuvé une action de conseil et de formation des entreprises à l'usage des technologies de l'information et de la communication avec l'association Ceforalp, par le biais d'une convention-cadre.

L'appropriation par les entreprises, et notamment par les petites et moyennes entreprises (PME) de ces technologies, est un enjeu important pour une économie lyonnaise largement marquée par le commerce interentreprises. Plusieurs secteurs de l'agglomération lyonnaise sont directement concernés : l'automobile, le textile, la logistique, le commerce de gros.

La Communauté urbaine doit être à l'initiative de telles démarches de sensibilisation et de formation et veiller à la mise en place et au développement de méthodologies innovantes.

C'est pourquoi il a été proposé de soutenir le projet de l'association Ceforalp qui a développé une action collective de conseil-formation auprès de vingt entreprises durant dix-huit mois.

Par délibération en date du 15 avril 2002, la Communauté urbaine a approuvé la deuxième partie de la subvention prévue dans la convention-cadre (15 240,90 € sur 60 979,61 € montant total de la participation financière de la Communauté urbaine).

Les objectifs poursuivis

Le soutien de la Communauté urbaine a permis de :

- renforcer la compétitivité des PME-PMI de l'agglomération en favorisant, par l'action collective, l'accès au e-business (commerce électronique, intranet, extranet),

- bénéficier, à l'issue du projet :

- . d'une méthodologie de mise en œuvre du e-business par l'action collective,
- . d'un réseau d'experts formés à la démarche.

Le porteur de projet

Créée en 1972 par le Gil Medef Lyon-Rhône et les grandes organisations professionnelles, l'association Ceforalp assure le pilotage de projets pilotes innovants et transnationaux. Forte de son expérience en conduite d'actions collectives en faveur des entreprises telles qu'Esprit service, Production au Plus Juste Rhône-Alpes ou encore Cap Performance, l'association Ceforalp a la capacité de porter des projets d'actions collectives de diffusion des technologies de l'information et de la communication dans les entreprises.

Les résultats

L'association Ceforalp a présenté à la Communauté urbaine ainsi qu'aux organismes financeurs de cette action, en juin 2002, les résultats de son action du groupe des vingt entreprises éligibles au programme @businessgrandlyon.

Le taux d'avancement du programme est de 80 % :

- les entreprises du groupe 1 (soit les dix premières entreprises) sont en phase de clôture de leur plan d'actions,
- les entreprises du groupe 2 (soit les dix dernières entreprises) ont terminé leur phase de diagnostic. Elles entrent dans leur phase de mise en œuvre.

Les types de projets développés :

- 13 entreprises ont choisi de travailler la relation avec leurs clients,
- 6 entreprises travaillent sur la qualité des processus internes à l'entreprise,
- 1 entreprise a fait le choix de travailler sur sa relation avec ses fournisseurs.

Les formations auprès des entreprises :

Plusieurs modules de formation ont été proposés aux entreprises comme par exemple :

- gestion de projet,
- rédiger un cahier des charges,
- l'intelligence et la veille économique,
- le droit et l'internet,
- le e-marketing,
- la maîtrise de la démarche e-business.

La poursuite de la démarche et les objectifs du projet Ulysse

L'ouverture du système d'information à ses clients, fournisseurs ou collaborateurs, est un gisement important de compétitivité pour une PME-PMI. Dans la démarche @businessgrandlyon, il est apparu que le principal frein à la mise en œuvre du projet est la sécurité informatique et que cette problématique était transversale et récurrente.

L'objectif du nouveau projet proposé par Ceforalp est d'accompagner les PME dans la sécurisation de leur système d'information par l'action collective. C'est :

- sensibiliser les dirigeants des PME au risque de ne pas prendre en compte la problématique de la sécurité informatique,
- aider les responsables à définir leurs besoins,
- accompagner l'entreprise dans la mise en œuvre d'une démarche interne,
- mettre en place des outils de mesure et des procédures d'amélioration continue.

Il est proposé de soutenir le projet de l'association Ceforalp qui développera une action de conseil-formation auprès de dix entreprises (PME-PMI sur le territoire de la Communauté urbaine) durant douze mois. Dans une logique d'essaimage, la valeur ajoutée attendue du projet est d'enrichir la démarche @businessgrandlyon d'une problématique importante pour les PME-PMI.

L'impact sur les entreprises

"60 % des petites et moyennes entreprises qui ont eu un sinistre informatique disparaissent dans les cinq ans", selon Andersen Consulting. Les conséquences liées à une attaque sur le système d'information d'une entreprise sont connues :

- les conséquences directes :

- . destruction partielle ou totale des données,
- . impossibilité temporaire ou définitive de reprise de l'activité,
- . frais d'expertise du sinistre,
- . frais de réparation ou de remplacement du matériel,
- . immobilisation du personnel,

- les conséquences indirectes :

- . perte d'exploitation,
- . perte de fonds et de biens,
- . perte d'image,
- . engagement de la responsabilité de l'entreprise et de son dirigeant.

Actuellement, seules les PME-PMI ayant eu un sinistre sont sensibilisées, il est important de passer maintenant d'un traitement curatif à un traitement préventif du problème.

Les éléments financiers

Ressources	Coût du projet
participation entreprises	17 500 €
Conseil régional	45 000 €
communauté urbaine de Lyon	30 000 €
total	92 500 €

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations du Conseil en date des 15 avril et 18 décembre 2000 et celle n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

1° - Proroge, par un avenant n° 2, la convention de douze mois (jusqu'à la fin de l'année 2003).

2° - Accorde une aide à l'association Ceforalp de 30 000 € pour la réalisation du programme Ulysse, celle-ci étant répartie de la manière suivante :

- 15 000 € en 2002 à la date de lancement du programme,
- 15 000 € en 2003 à une phase intermédiaire, soit la remise des audits sécurité réalisés par les consultants.

3° - La dépense correspondante de 15 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 657 480 - fonction 090.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,